



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CH**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Élection municipale partielle complémentaire
les dimanches 18 et 25 juin 2023**

Blois, 22/05/2023

Les électeurs de la commune de Villechauve sont convoqués le dimanche 18 juin 2023 pour un premier tour de scrutin, en vue d'une élection municipale partielle complémentaire. Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 25 juin 2023.

Quatre sièges sont à pourvoir.

Les déclarations de candidature sont obligatoires pour le 1^{er} tour de scrutin. Elles seront reçues en sous-préfecture de Vendôme selon le calendrier suivant :

Pour le 1^{er} tour :

- les mardi 30 et mercredi 31 mai 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,
- le jeudi 1^{er} juin 2023 de 9 h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Pour le 2^e tour :

- le lundi 19 juin 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,
- le mardi 20 juin 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les déclarations de candidature seront rédigées sur un imprimé disponible sur le site Internet des services de l'État en Loir-et-Cher <http://www.loir-et-cher.gouv.fr> (Rubriques : Actions de l'Etat / Citoyenneté – Elections / Elections partielles / Imprimés dépôt de candidature).

Pour tout renseignement complémentaire, nous invitons les candidats à contacter la préfecture – bureau des élections et de la réglementation au 02.54.81.56.20 ou à l'adresse suivante : elections@loir-et-cher.gouv.fr.

Contacts presse

Préfecture de Loir-et-Cher
Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41